

Compte-rendu de la Commission Permanente du 08/09/2026

Report séance initiale du 03.09.2026 pour quorum non atteint.

Début de séance à 9h10.

Présents : 3

Membres participants : BONNET Sandrine, secrétaire générale, LAPIERRE François, chef d'établissement, TABCHICHE Aziza, représentante des personnels ATOSS.

M. LAPIERRE, Proviseur, Président de la Commission Permanente, ouvre la séance à 09h10.
 Mme BONNET, secrétaire générale d'EPLE, est désignée comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Contrats et conventions

Convention ERASMUS
 Convention Amicale du Personnel
 Contrat location véhicule de service
 Convention véhicule CCFG
 Convention protocole UA 2026/2027 – Unités d'apprentissage

Les points sont abordés suivant l'ordre du jour ci-dessus.

1- Convention ERASMUS

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer la convention ERASMUS+. Cette convention notifie la subvention de l'agence ERASMUS+ pour le projet accrédité N°2026-1-FR01-KA121-VET-000422298 pour la mobilité des individus à des fins d'apprentissage. Le projet a une durée de 15 mois à compter du 1^{er} juin 2026 et jusqu'au 31 août 2027. Le montant maximal disponible pour la subvention s'élève à 53 693 €.

Votants	Pour	Contre	Abstention
3	3	0	0

2- Convention Amicale du Personnel

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'Amicale du Personnel du lycée et la Région AURA, pour la mise à disposition de la salle de restaurant, du bar, de l'atelier pâtisserie, de la plonge cuisine d'application et de la cuisine d'application pour l'organisation du repas du samedi 28 novembre 2026. Le montant de la redevance est fixé à 75 € TTC.

Votants	Pour	Contre	Abstention
3	3	0	0

3- Convention location de véhicule de service

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer le contrat de location LOA pour un véhicule Peugeot 208 avec l'entreprise, le bailleur Stellantis Finances et Services, CREDIPAR avec souscription à la prestation, Contrat de Service Peugeot Maintenance PLUS.

Il concerne une 208 Business Hybrid 110 CV e-DCS6 avec un loyer mensuel LOA (location avec option d'achat) sans assurance de 213,95 € TTC pour une période de 48 mois et un kilométrage contractuel de 40 000 kms et un contrat de Services Maintenance PLUS d'un montant de 46,50 € TTC par mois pendant 48 mois. Soit un montant total par mois de 260,45 €.

Aucune assurance facultative en sus.

Votants	Pour	Contre	Abstention
3	3	0	0

4- Convention Véhicule de service CCFG

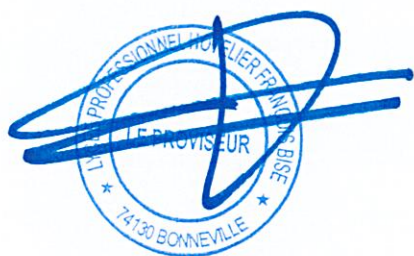
Cette convention sera présentée ultérieurement car la CCFG n'a pas transmis le document au lycée.

5- Convention protocole UA 2026/2027 – Unités d'apprentissage

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer avec le GRETA, le protocole de mise en œuvre des unités d'apprentissage B11 (BTS Management Hôtellerie Restauration option A et B 2^{ème} année) et B10 (CS Métiers du Bar). Il s'inscrit dans le cadre de la convention constitutive du GRETA dont l'établissement est adhérent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30.

Le Président de la commission permanente,
M. François LAPIERRE



La secrétaire de séance,
Mme Sandrine BONNET